



DANS CE NUMÉRO

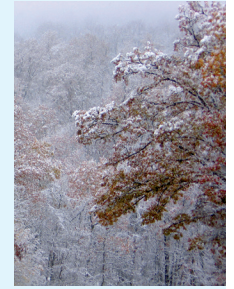
- Affichage de postes réguliers à l'EDA : page 2.
- Assemblées de placement à l'EDA : page 2.
- Perfectionnement : situations préoccupantes : page 3.
- Nomination à la direction générale : page 3.
- Demande d'un statut particulier à la CSDM : page 4.
- Manifestations et audiences du 18 novembre : page 4.
- **POUR LES PROFS À L'EDA** : Lisez attentivement l'article *Exclus de l'inclusion*, en page 4.

EN-**apd** MARDI 6 DÉCEMBRE

AU CENTRE ANTIQUE, 17 h 30

La convocation est livrée aujourd'hui à toutes les personnes déléguées. Il y sera question, entre autres, de la consultation de la FAE en lien avec les dernières négociations nationales, des états financiers 2015-2016 et des prévisions budgétaires 2016-2017.

L'AIR DU TEMPS



À NOUS D'AGIR

Après sa tournée dans tout le Québec, le ministre de l'Éducation clôturera cette semaine la consultation nationale sur la réussite éducative, les 1^{er} et 2 décembre à Québec. Au cours des trois derniers mois, monsieur Proulx et son équipe se sont mis à table pour recevoir les commentaires et les opinions de tous les acteurs de l'éducation. J'ose espérer que notre participation aux consultations régionales, notamment celle des profs de l'Alliance aux échanges en table ronde, nous aura permis non seulement de nous faire écouter, mais réellement entendre.

UNE AUTRE « RÉFORMETTE » ?

En rassemblement de personnes déléguées organisé par la FAE, le 21 novembre dernier, monsieur Anthony Baby, professeur émérite de l'Université Laval, a notamment fait un retour sur les grands changements en éducation depuis les 55 dernières années, au cours desquelles nous avons eu droit à de grandes réformes et à des « réformettes ».

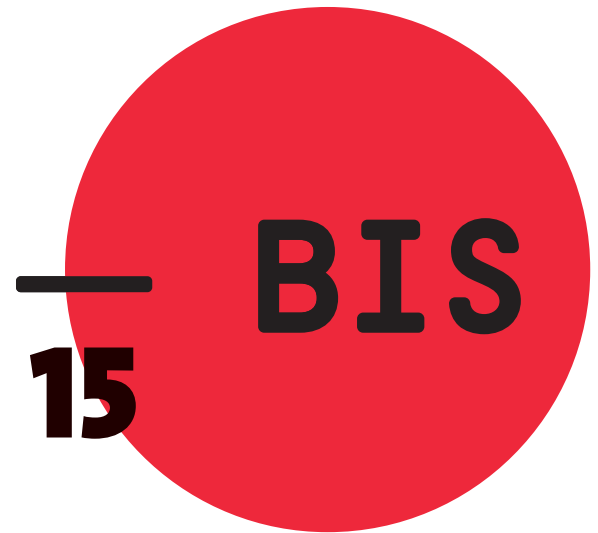
C'est ce à quoi fait référence Claude Lessard, dans *Le Devoir* du 23 novembre dernier, quand il dit que notre système ressemble à un gros « millefeuille ». Les ministres de l'Éducation qui se sont succédé ont « superposé » de nouvelles politiques, modalités ou réformes au système d'enseignement, sans aucune perspective à long terme, dans le but de laisser leur marque.

Au terme de ces trois mois de consultations, aura-t-on droit à une autre « réformette », donc à une nouvelle couche sur le millefeuille ? Ou est-ce que le ministre Proulx saisira l'occasion de s'appuyer sur notre expertise pour revoir en profondeur le système d'éducation public pour réellement en faire une priorité nationale ? On peut toutefois confirmer qu'il n'a pas saisi cette opportunité lorsqu'il a adopté le projet de loi 105... Il n'a pas su entendre nos revendications pour une plus grande autonomie professionnelle.

NOUS PRENDRE EN MAINS !

Nous allons surveiller de près les conclusions de cette consultation et vous pouvez être assurés que nous continuerons à faire tout ce que nous pouvons pour ne pas nous faire imposer une réforme qui va encore une fois dénaturer notre profession.

Il faut que notre entourage, le gouvernement et la population comprennent que réclamer notre autonomie ne veut pas dire que nous souhaitons travailler en vase clos. Nous ne demandons qu'à assumer notre fonction de prof et qu'on nous reconnaisse en tant qu'experts de la



pédagogie. Il va sans dire que nous sommes les mieux placés pour exprimer les besoins de nos élèves. Les portes de nos classes sont grandes ouvertes à celles et ceux qui veulent nous soutenir, de par leur expertise, dans notre tâche. C'est cette complémentarité qui contribuera à développer le plein potentiel de nos élèves. C'est une question de respect des rôles et responsabilités de chacun.

Pour pouvoir faire des gains, nous devons nous lever et nous mobiliser ensemble, mais aussi individuellement. Si l'on veut que les écoles publiques répondent aux grands principes que nous défendons, nous ne pouvons attendre que les autres épousent cette cause, nous devons le faire nous-mêmes ! Imaginons 9 000 profs qui se tiennent debout, qui s'approprient leur autonomie et s'engagent à la faire respecter auprès de leur direction, par des gestes concrets au quotidien. Si chacune et chacun d'entre nous se mobilisaient individuellement, avec pour vision un système éducatif généreux et égalitaire, nous pourrions créer ensemble un effet d'entraînement majeur dans toute la population.

C'est le sens que nous avons voulu donner à la démarche de réflexion commune. L'Intersyndicale-CSDM et les autres organisations de la CSDM ont réclaté une rencontre avec les ministres Proulx et Leitão afin de leur présenter les onze propositions communes qui répondraient aux besoins des écoles et des centres de la CSDM. Nous devons saisir toutes les opportunités pour nous porter à la défense de ce bien commun qu'est l'école publique. C'est à nous d'agir !

● Catherine Renaud, présidente

ÉDUCATION DES ADULTES — SESSION D'HIVER 2017 ASSEMBLÉES DE PLACEMENT



Les postes d'enseignantes et d'enseignants disponibles pour la session d'hiver 2017 seront attribués lors des 3^e et 4^e assemblées de placement,

le **samedi 10 décembre** et le **samedi 14 janvier**. Ces assemblées se tiendront à la cafétéria de l'école Père-Marquette, sise au 6030, rue Marquette (au coin de la rue de Bellechasse).

L'assemblée du samedi 10 décembre visera à pourvoir les postes débutant le 9 janvier. Les enseignants des listes de priorité d'emploi et de rappel sont convoqués pour 9 h.

L'assemblée du samedi 14 janvier visera à pourvoir les postes débutant le 16 janvier. Les enseignants des listes de priorité d'emploi et de rappel sont convoqués pour 9 h.

Les enseignants des listes locale et d'étudiants sont convoqués à 10 h pour l'assemblée de décembre et à 9 h pour celle de janvier.

Nous vous suggérons de vous présenter une heure à l'avance pour prendre connaissance des postes affichés et prévoir vos choix.

Veuillez prendre note qu'aucun retard ne sera toléré. Les profs retardataires sont généralement déclarés absents, mais exceptionnellement, étant donné que les personnes des listes locale et d'étudiants sont aussi convoquées,

les retardataires des listes de priorité d'emploi et de rappel pourront, à la toute fin de l'assemblée, se choisir un poste avant que ne débute l'assemblée débute pour les listes locale et d'étudiants. Vous pouvez remettre une procuration à une personne de votre choix pour agir en votre nom. **Veuillez noter que les représentants de l'Alliance n'acceptent pas de jouer ce rôle.** Apportez la liste de priorité d'emploi ou de rappel et votre ou vos contrats d'engagement de l'année 2016-2017, le cas échéant.

Comme mentionné dans la convocation disponible sur SAI sous l'onglet *CONVOCAATION*, vous pourrez consulter la liste des postes dans le site Internet de SAI, à compter de 18 h le vendredi 9 décembre pour l'assemblée de décembre et à compter de 18 h le vendredi 13 janvier pour celle de janvier. Cette liste n'est cependant pas définitive : vous devrez vérifier, dès votre arrivée à l'assemblée, s'il y a des ajouts, des modifications ou des postes annulés. Vous pouvez consulter en ligne le Guide intitulé *Assemblées de placement à l'EDA*, dans la section *INFORMATION — PUBLICATIONS — FICHES SYNDICALES* du site de l'Alliance. Vous y trouverez toutes les informations concernant le déroulement d'une assemblée de placement.

● Chantal Forcier, conseillère

APPUI AUX RÉFUGIÉS DE FUKUSHIMA

En appui aux réfugiés de Fukushima, dont la centrale nucléaire locale a été éventrée en mars 2011, l'Alliance a signé, dans le cadre de la campagne menée par le FRAPRU, une lettre qui demande notamment au gouvernement japonais de respecter leur droit à la vie et au logement.

À la suite du séisme qui a frappé la côte japonaise et détruit la centrale nucléaire, les habitants de Fukushima ont dû être déplacés à cause de la dangerosité des lieux. Le gouvernement leur a versé une allocation-logement qui leur a permis de se loger hors de la zone irradiée, à prix abordable. Or, voilà que le gouvernement japonais veut forcer le retour de ces hommes, femmes et enfants vers leur lieu de résidence en leur supprimant toute aide au loyer. Cependant, le niveau d'irradiation sur les lieux se trouve encore bien au-dessus des normes de sécurité reconnues internationalement. Pour contourner cet obstacle, il envisage de revoir drastiquement le seuil de radiation.

Il s'agit là d'une mise en danger grave de la santé, voire de la vie de ces personnes. C'est pourquoi l'Alliance a joint sa voix à celles du Réseau pour l'évacuation des gens exposés à la radioactivité, de No-Vox Japon et de tout le réseau international No-Vox, pour demander notamment au gouvernement japonais de fixer un seuil de radiation acceptable, soit le même que celui reconnu par la Commission canadienne de sûreté nucléaire, de permettre aux réfugiés de Fukushima de vivre en dehors de la zone irradiée et de maintenir leur allocation-logement. La lettre demande aussi à l'ONU d'interpeller la Cour pénale internationale afin que les responsables de la centrale de Fukushima Daiichi, qui ont sciemment menti aux populations voisines, soient poursuivis pour crime contre l'humanité.

RAPPEL — ÉDUCATION DES ADULTES — AFFICHAGE DES POSTES RÉGULIERS À LA SÉANCE D'AFFECTATION PAR INTERNET (SAI) DU 1^{er} AU 4 DÉCEMBRE 2016



Nous vous rappelons que les postes réguliers seront affichés à la séance d'affectation par Internet (SAI) qui se déroulera du 1^{er} au 4 décembre 2016.

Il importe de préciser que toutes les enseignantes et tous les enseignants inscrits aux listes de priorité d'emploi pourront postuler pour l'un ou l'autre des postes réguliers affichés, incluant ceux et celles qui détiennent déjà un poste de 800 heures ou moins.

L'octroi des postes se fera dans le respect des listes de priorité d'emploi en fonction du champ d'origine uniquement.

● Chantal Forcier, conseillère

FORMATION SYNDICALE

RAPPEL — FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES — EREHDAA — RECONNAISSANCE (SESSION 2)



Cette nouvelle session se tiendra le **mercredi 7 décembre de 9 h à 15 h 15**. Le dîner sera servi sur place.

Pour permettre la libération des participants, les inscriptions doivent être transmises **avant 16 h le mercredi 30 novembre** en utilisant le **formulaire** en ligne dans le site de l'Alliance. Pour de plus amples renseignements, contacter Fanny Pante au 514 383-4880, poste 238.

● Frédérique Lecourt, secrétaire-trésorière

PERFECTIONNEMENT : SITUATIONS PRÉOCCUPANTES

Depuis le début de la présente année scolaire, l'Alliance a été interpellée par plusieurs membres du Comité local de perfectionnement (CLP) de différents établissements concernant des problématiques touchant la formation des enseignantes et enseignants. Dans certains cas, la direction aurait refusé de libérer le prof ayant transmis une demande au CLP en vue de la journée de formation, et ce, sans égard au fait que le CLP avait, à la suite de l'analyse de la demande, approuvé la formation.

D'autres situations nous ont aussi été rapportées, où des offres de perfectionnement auraient été soumises aux profs sans passer par le CLP. Dans de tels cas, il est primordial de contacter l'Alliance afin de dénoncer la situation.

LE RÔLE DU CLP

À la CSDM, les sommes d'argent allouées par le ministère pour le perfectionnement des enseignantes et enseignants sont gérées par le Comité paritaire de perfectionnement des enseignantes et enseignants (CPPE). C'est le CPPE qui, chaque année, procède à la décentralisation des montants alloués à la formation vers les différents établissements de la commission scolaire. Le CPPE a aussi pour mandat d'établir les balises relatives aux sommes qui

peuvent être remboursées aux profs dans le cadre de leurs activités de perfectionnement. Ces balises sont détaillées dans un document appelé *Orientations, normes et procédures* (ONP) que l'on retrouve dans le site internet de l'Alliance dans la section *PERFECTIONNEMENT* de l'onglet *INFORMATION / DOSSIERS*.

La *Convention collective locale* (CCL) prévoit qu'un CLP doit être mis en place dans chaque établissement afin de gérer localement les activités de formation des enseignantes et enseignants [CCL 4-5.01 B]. Ce comité est composé de deux représentants des enseignantes et enseignants, élus par leurs pairs, et d'un membre de la direction (CCL 4-5.10). Enfin, la direction a l'obligation de reconnaître du temps dans la tâche complémentaire des profs élus pour y siéger.

Le CLP a un rôle plus que central dans la gestion du perfectionnement des enseignantes et enseignants dans chacun des établissements. C'est à lui que revient le mandat d'effectuer la collecte et l'analyse des besoins des enseignants afin de déterminer lesquels sont prioritaires. Ensuite, chaque enseignant peut présenter une demande de perfectionnement et c'est au comité d'y répondre en fonction des critères qu'il a établis à la suite de sa consultation des profs

de l'établissement. Ces critères doivent assurer une distribution juste et équitable des sommes allouées. En effet, la CCL prévoit, à la clause 7-3.01, que le système de perfectionnement est conçu en fonction des besoins du milieu et des enseignantes et enseignants. Ce principe est on ne peut plus logique, car qui est mieux placé que les profs, qui œuvrent quotidiennement auprès des élèves, pour évaluer leurs besoins et leurs choix de formations? Bien qu'un membre de la direction fasse partie du CLP, il ne dispose pas d'un droit de veto ni d'un vote prépondérant au sein du comité.

L'AUTONOMIE DES ENSEIGNANTS

À part la formation obligatoire liée à des nouveaux programmes, il faut se rappeler que le perfectionnement doit être basé d'abord et avant tout sur les besoins exprimés par les enseignantes et enseignants, et non sur des volontés de la CSDM ou de la direction de l'établissement. De plus, la participation à des activités de formation, à l'exception des activités pouvant être organisées durant les journées pédagogiques institutionnelles, devrait toujours se faire sur une base libre et volontaire.

● Nathalie Tremblay, vice-présidente
Jean-François Audet, conseiller

UNE NOUVELLE DIRECTION GÉNÉRALE



C'est avec plaisir que je vous annonce la nomination de Mme Christine Richard au poste de direction générale de l'Alliance.

Enseignante de formation, madame Richard possède une solide expérience de gestion au sein de plusieurs entreprises d'économie sociale et d'organismes communautaires, avec des groupes aussi variés que les minorités visibles, les jeunes et les

femmes. Ses domaines d'expertise comprennent la lutte au décrochage scolaire, le développement de la main-d'œuvre et l'insertion sociale.

Madame Richard est une femme déterminée, énergique et mobilisatrice, qui a un souci constant de l'être humain. Elle est entrée en fonction le mercredi 23 novembre. Je suis assurée qu'elle relèvera avec brio tous les défis qui l'attendent à l'Alliance. Nous lui souhaitons la bienvenue au sein de l'équipe.

J'en profite pour remercier Mme Pascale Besner, qui a assumé les fonctions de la direction générale, combinées à celles de première vice-présidente, depuis près de deux ans.

● Catherine Renaud, présidente

L'EXPERT
DANS LA CLASSE,
c'est le prof.



f t lafae.qc.ca

STATUT PARTICULIER DEMANDÉ POUR LA CSDM



© Carmela Gagliano

C'est en conférence de presse jeudi dernier que les porte-parole des organisations représentant les cinq syndicats, le Comité des parents, le Conseil des commissaires et les associations de gestionnaires de la CSDM

ont demandé une rencontre avec le ministre de l'Éducation, monsieur Sébastien Proulx, et le ministre des Finances et président du Conseil du Trésor, monsieur Carlos Leitão.

À la suite des deux journées de réflexion collective tenues cet automne, toutes ces organisations de la CSDM « ont fait des constats unanimes sur l'état de la situation et ont dégagé de nombreuses pistes de solutions durables à des problèmes récurrents à la CSDM. Les consensus sont solides et centrés sur les besoins des élèves », a affirmé la présidente de l'Alliance, Catherine Renaud.

Le profil unique des élèves de la CSDM est sans contredit le constat principal sur lequel reposent les 11 revendications adoptées solidairement et unanimement par la communauté CSDM, que les porte-parole souhaitent présenter aux ministres de l'Éducation et des Finances avant l'élaboration du budget 2017-2018. Les élèves de la CSDM ont des besoins particuliers qui requièrent un statut et des modes de financement particuliers.

● Yves Parenteau, conseiller
Annie Favreau, conseillère

CONSULTATIONS SUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE



© Yves Parenteau

► Plusieurs profs de la CSDM ont manifesté, le 18 novembre dernier, devant l'hôtel où se tenaient les deuxièmes audiences, à Montréal, lors de la consultation publique régionale sur la réussite éducative.

▼ La présidente de l'Alliance, Catherine Renaud, accompagnée de ses collègues présidentes du SEOM et du SEPI, qui présentent au ministre de l'Éducation les positions des trois syndicats francophones de l'île de Montréal.



© Yves Parenteau

ÉDUCATION DES ADULTES

EXCLUS DE L'INCLUSION

Le 25 novembre, journée pédagogique institutionnelle de la CSDM, les enseignants de la FGJ étaient invités à participer à des ateliers en lien avec le thème de l'école inclusive, en référence notamment aux EHDA, mais aussi au caractère plurilingue et pluriethnique des élèves de la CSDM. Au comité pédagogique de consultation (CPC), la partie patronale avait clairement indiqué à l'Alliance que cette participation s'inscrivait dans un cadre libre et volontaire. De plus, il avait été spécifié que les enseignantes et enseignants ne désirant pas s'inscrire aux ateliers pourraient demeurer dans leur école pour faire du travail professionnel.

Or, dans certains centres de l'éducation des adultes, les profs ont reçu un communiqué de leur direction stipulant que contrairement aux informations transmises par l'Alliance, leur participation aux ateliers était obligatoire, contrairement à ce qui était prévu pour les profs de la formation générale des jeunes. Pire encore, on ajoutait dans la lettre la menace de

mesures disciplinaires pour celles et ceux qui s'aviseraient de ne pas participer aux ateliers ou qui en perturberaient le déroulement.

DEUX POIDS, DEUX MESURES

Bien que la CSDM ait le droit d'imposer des formations dans le cadre des journées pédagogiques institutionnelles, nous l'avons questionnée sur le traitement inéquitable des profs selon leur secteur d'appartenance. Aux dires mêmes de la commission scolaire, ce choix a été fait pour des raisons d'ordre budgétaire : elle aurait choisi d'investir davantage pour les profs de l'EDA, n'ayant pas assez de budget pour imposer les formations aux autres secteurs. De plus, on nous précise que les formations sont en lien avec les nouveaux programmes de la réforme alors que dans les faits, plusieurs formations concernent des outils ou des approches pédagogiques qui peuvent, ou non, être utilisés par les profs, qu'il y ait implantation ou non de ces nouveaux programmes.

Cette décision de notre employeur dénote tout son mépris quant au droit des enseignantes et enseignants de l'EDA au respect de leur autonomie professionnelle. Et ce, sans compter les mauvaises informations transmises à l'Alliance par la partie patronale au CPC et la réaction de certaines directions qui ont menacé, pour comble d'insulte, les profs de coupes de traitement. La CSDM doit comprendre que ce genre de situation crée des relations de travail plus que difficiles dans les milieux et que, en bout de ligne, personne n'y gagne. L'implantation de force du Renouveau pédagogique à l'EDA semble parti pour être aussi chaotique que ce le fut à la formation générale des jeunes il y a 15 ans. Ainsi, la CSDM démontre son incapacité à apprendre des erreurs du passé. C'est bien inquiétant pour l'avenir de nos élèves, jeunes et adultes.

● Martin Bibeau, vice-président
Line Lamontagne, vice-présidente

Le BIS est publié chaque semaine par le Service des communications

Coordination : Annie Favreau • Éditique : Marie-France Beaucher • Impression : Réjean Allie

8225, boul. Saint-Laurent, Montréal (Québec) H2P 2M1
Téléphone : 514 383-4880 • Télécopieur : 514 384-5756

— ALLIANCE
DES PROFESSEURS
ET PROFESSEURS
DE MONTRÉAL —

